



# **Systeme de codification de l'investissement à optique d'équité sociale (IOES) - Projet pilote**

## **Guide technique pour les intermédiaires de finance sociale (IFS)**

*Dernière mise à jour en octobre 2025*



Emploi et  
Développement social Canada

Employment and  
Social Development Canada

Canada

## SYSTÈME DE CODIFICATION DE L'INVESTISSEMENT À OPTIQUE D'ÉQUITÉ SOCIALE (IOES) – PROJET PILOTE

Le système pilote de codification de l'investissement à optique d'équité sociale (IOES) est une taxonomie qui permettra au Fonds de finance sociale (FFS) de suivre et de mesurer les progrès par rapport à ses objectifs d'investissement en matière d'équité sociale (minimum de 35 %) et d'égalité des genres (minimum de 15 %). La taxonomie vous permettra ce qui suit :

- **Remplir vos obligations en matière d'établissement de rapports sur l'Investissement à optique d'équité sociale (IOES) et l'Investissement à optique de genre (IOG) à l'intention des grossistes du FFS** en évaluant l'intégration des pratiques d'équité sociale en tant qu'intermédiaire de finance sociale (IFS) et en évaluant et en classant les organismes à vocation sociale (OVS) dans votre portefeuille.
- **Suivre vos progrès en matière d'équité sociale** dans le cadre des activités régulières de suivi de la mesure et de la gestion de l'impact.
- **Attirer de nouveaux capitaux d'investisseurs en résonance avec la mission** au-delà du FFS en tirant parti de votre classification et de votre adoption de pratiques d'équité sociale.
- Permettre à votre grossiste du FFS de déterminer et d'échanger les ressources qui peuvent vous aider à **améliorer vos pratiques en matière d'équité sociale et à renforcer votre viabilité, votre impact et votre rendement financier**, en mettant en place une gouvernance, des processus internes et des produits plus solides.

**Ce guide technique pour les intermédiaires de finance sociale (IFS) fournit plus de renseignements au sujet de l'application des critères et le rapport sur le système pilote de codification de l'IOES.**



Bien que cette taxonomie ait été conçue pour le FFS, les autres investisseurs sont invités à intégrer ces critères dans leurs processus de diligence raisonnable et de mesure et gestion de l'impact. Si à l'heure actuelle, vous ne recevez pas d'investissements par l'intermédiaire du FFS et que vous avez des questions concernant l'amélioration de vos pratiques en matière d'équité sociale, veuillez consulter le [Hub du Fonds de finance sociale](#).

## SYSTÈME DE CODIFICATION DE L'INVESTISSEMENT À OPTIQUE D'ÉQUITÉ SOCIALE (IOES) – PROJET PILOTE

Le FFS reconnaît que les paysages de la finance sociale et de l'équité sociale évolueront probablement au cours du programme de seize ans. De même, la taxonomie de l'IOES est un produit à caractère évolutif et évoluera avec l'écosystème pour rester significatif et pertinent tout au long du cycle de vie du FFS. Votre grossiste du FFS vous informera de l'évolution du projet pilote au fur et à mesure de sa mise en œuvre. N'hésitez pas à faire part de vos questions ou suggestions à votre grossiste du FFS.

Pour obtenir de plus amples renseignements au sujet des objectifs et la conception du système pilote de codification de l'IOES, veuillez consulter le ***document d'information sur l'IOES***. Si vous êtes un OVS, veuillez consulter le ***Guide technique sur l'IOES pour les organismes à vocation sociale (OVS)***.

**Coordonnées :** [social\\_innovation\\_sociale@hrsdc-rhdcc.gc.ca](mailto:social_innovation_sociale@hrsdc-rhdcc.gc.ca)



# SYSTÈME DE CODIFICATION DE L'INVESTISSEMENT À OPTIQUE D'ÉQUITÉ SOCIALE (IOES) – PROJET PILOTE

## Table des matières

|                                                                                                                                                     |           |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| <b>1. Qu'est-ce que le système pilote de codification de l'investissement à optique d'équité sociale (IOES)?</b>                                    | <b>6</b>  |
| <b>2. Quelles données seront recueillies et feront l'objet de rapport?</b>                                                                          | <b>11</b> |
| Critères pour les intermédiaires de finance sociale (IFS)                                                                                           | 11        |
| 1. ALIGNEMENT DU PORTEFEUILLE                                                                                                                       | 12        |
| 2. LEADERSHIP                                                                                                                                       | 14        |
| 3. CULTURE ET PRATIQUES ORGANISATIONNELLES                                                                                                          | 19        |
| 4. CYCLE D'INVESTISSEMENT                                                                                                                           | 23        |
| DE QUELLE MANIÈRE FAVORISEZ-VOUS LA RÉCONCILIATION AVEC LES PEUPLES AUTOCHTONES DANS LE CADRE DE VOTRE TRAVAIL?                                     | 29        |
| <b>3. Comment et quand ferez-vous l'objet d'une évaluation en fonction des critères relatifs à l'IOES en tant que candidat à l'investissement ?</b> | <b>30</b> |
| <b>4. Comment et quand évalueriez-vous les organismes à vocation sociale (OVS) dans le cadre du Système de codification d'IOES?</b>                 | <b>36</b> |
| <b>Remerciements</b>                                                                                                                                | <b>39</b> |
| <b>ANNEXES</b>                                                                                                                                      | <b>39</b> |
| Annex A – Glossaire relative au système de codification de l'IOES                                                                                   | 39        |
| Annex B – Principes d'équité sociale                                                                                                                | 39        |
| Annex C – Avis de confidentialité des données                                                                                                       | 39        |
| Annex D – Taxonomie de l'IOES                                                                                                                       | 39        |



# SYSTÈME DE CODIFICATION DE L'INVESTISSEMENT À OPTIQUE D'ÉQUITÉ SOCIALE (IOES) – PROJET PILOTE

## Comment utiliser le guide technique

**Ce guide technique comprend des ressources permettant de mieux comprendre les exigences de l'investissement à optique d'équité sociale (IOES) et de l'investissement à optique du genre (IOG), ainsi que *pourquoi*, *comment* et *quand* les données seront recueillies et communiquées.**

La taxonomie de l'IOES vise à fournir un cadre flexible pour étayer les pratiques existantes et fournir un point de référence pour l'écosystème afin de faire progresser nos objectifs mutuels en matière d'équité sociale. De nombreux intermédiaires de finance sociale (IFS) et organismes à vocation sociale (OVS), en particulier ceux qui sont dirigés par et au service des groupes méritant l'équité, entreprennent déjà ce travail crucial et ont adopté des cadres et des processus en adéquation avec leurs divers contextes et besoins communautaires.

Ce guide technique vous aidera à mettre en œuvre la taxonomie de l'IOES en fournissant plus de précisions et quelques exemples. L'exercice de classification de l'IOES n'a pas pour but d'être punitif, mais plutôt de favoriser l'adoption de pratiques d'équité sociale dans l'écosystème de la finance sociale. La flexibilité est intégrée aux critères et aux seuils afin de tenir compte des gestionnaires de fonds émergents, qui ont souvent des organisations qui disposent de moins d'effectifs, ainsi que des contextes et des capacités divers, tout en favorisant une adoption plus large de pratiques d'équité sociale significatives dans la finance sociale.

**Les éléments de ce processus peuvent varier légèrement d'un grossiste du FFS à l'autre. Veuillez communiquer directement avec votre grossiste du FFS lors de la mise en œuvre de la taxonomie de l'IOES.**

La taxonomie de l'IOES est conforme à l'approche de mesure et de gestion de l'impact (MGI) du FFS et sur les processus et outils de collecte de données connexes, et est complémentaire à celle-ci (par exemple, [la Norme commune des données d'impact](#)). Ce guide technique est destiné à être utilisé conjointement avec d'autres outils et orientations fournis par votre grossiste du FFS.



# SYSTÈME DE CODIFICATION DE L'INVESTISSEMENT À OPTIQUE D'ÉQUITÉ SOCIALE (IOES) – PROJET PILOTE

## 1. Qu'est-ce que le système pilote de codification de l'investissement à optique d'équité sociale (IOES)?

### Raison d'être de l'IOES

Le système pilote de codification de l'IOES est une taxonomie qui permettra d'examiner, d'évaluer et de suivre les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs d'investissement du FFS en matière d'équité sociale et d'égalité des genres. Il permettra aux grossistes du FFS, aux intermédiaires de finance sociale (IFS) et aux organismes à vocation sociale (OVS) d'utiliser le système de codification de l'IOES pour classer les investissements pertinents dans les catégories « investissement à optique d'équité sociale (IOES) » ou « investissement à optique de genre (IOG) », en fonction des critères et des seuils établis. Emploi et Développement social Canada (EDSC) va faire le suivi et rendre compte des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs d'investissement visant à promouvoir une meilleure équité sociale (35 %) et une plus grande égalité des genres (15 %).

La taxonomie vous permettra d'accomplir ce qui suit :

- Remplir vos obligations en matière d'établissement de rapports sur l'IOES et l'IOG à l'intention des grossistes du FFS en évaluant l'intégration des pratiques d'équité sociale en tant qu'IFS et en évaluant et en classant les OVS dans votre portefeuille.
- Suivre vos progrès en matière d'équité sociale dans le cadre des activités régulières de la mesure et de la gestion de l'impact (MGI).
- Attirer de nouveaux capitaux d'investisseurs en résonance avec la mission au-delà du Fonds de finance sociale en tirant parti de votre classification et de votre adoption de pratiques d'équité sociale.
- Permettre à votre grossiste du FFS de déterminer et d'échanger les ressources qui peuvent vous aider à améliorer vos pratiques en matière d'équité sociale et à renforcer votre viabilité, votre impact et votre rendement financier, en mettant en place une gouvernance, des processus internes et des produits plus solides.

Le système pilote de codification de l'IOES est le premier cadre national du gouvernement canadien pour l'investissement à optique d'équité sociale et à optique de genre. Il établit un langage commun pour l'écosystème de la finance sociale afin de faire progresser nos objectifs mutuels en matière d'équité sociale. De nombreux IFS et OVS, en particulier ceux qui sont dirigés par et au service des groupes méritant l'équité, entreprennent déjà ce travail crucial et ont adopté des cadres et des processus adaptés à leurs divers contextes et aux besoins de leur communauté. Pour obtenir de plus amples renseignements au sujet des objectifs et la conception du système pilote de codification de l'IOES, veuillez consulter le *document d'information sur l'IOES*.

Le système pilote de codification de l'IOES est un élément du cadre de mesure et de gestion de l'impact (MGI) du FFS. L'approche de la MGI du FFS et la Norme des données d'impact (c'est-à-dire la Norme commune sur les données d'impact) sont conçues pour harmoniser la collecte et l'échange de données entre les OVS et les investisseurs en finance sociale, tout en établissant un cadre flexible pour l'établissement de rapports et en limitant le fardeau administratif relatif à l'établissement de rapports. Le système de codification de l'IOES sera intégré dans une stratégie de MGI plus large.



## SYSTÈME DE CODIFICATION DE L'INVESTISSEMENT À OPTIQUE D'ÉQUITÉ SOCIALE (IOES) – PROJET PILOTE



### **Q. Comment les grossistes du FFS utiliseront-ils les critères dans le processus de diligence raisonnable?**

Les grossistes du FFS doivent investir au moins 35 % de leur capital dans des IFS qui répondent à la classification de l'IOES niveau 1 ou 2, dont au moins 15 % dans des IFS qui répondent à la classification de l'IOG niveau 1 ou 2.

Les grossistes du FFS peuvent utiliser cette classification pour orienter leurs décisions d'investissement et s'assurer qu'ils atteignent leurs objectifs tout au long du déploiement du capital. Toutefois, les investissements qui ne répondent pas aux critères de l'IOES ou de l'IOG peuvent tout de même recevoir du financement de la part des grossistes du FFS.



### **Q. À quelle fréquence serai-je évalué en tant que fond) selon les critères de l'IOES et de l'IOG?**

Avant l'investissement, vous devrez répondre à une série de questions en tant que candidat à l'investissement dans le cadre de processus de vérification diligente, afin d'évaluer si vous répondez aux critères d'IOES ou/et d'IOG. Si vous atteignez le seuil minimal pour chacun des quatre thèmes, vous serez classé comme IOES ou IOG de niveau 1 ou 2.

Après l'investissement, si vous répondez aux critères IOES ou IOG niveau 1 ou 2, vous devrez faire rapport sur les critères tous les quatre ans ou à la fin de l'investissement, selon la première éventualité. L'intervalle de quatre ans vise à s'aligner avec la collecte de données démographiques désagrégées, à donner aux organisations le temps de renforcer leurs pratiques et à réduire le fardeau administratif. Des mises à jour volontaires peuvent être fournies à tout moment, y compris dans le cadre des rapports annuels réguliers.

Si vous ne répondez pas aux critères de niveau 1 ou 2 vous pouvez demander une réévaluation volontaire en cas de changement de circonstances. Pour plus de détails, consultez la section « *Comment serez-vous évalué en tant qu'intermédiaire de finance sociale* ».



## SYSTÈME DE CODIFICATION DE L'INVESTISSEMENT À OPTIQUE D'ÉQUITÉ SOCIALE (IOES) – PROJET PILOTE

?

**Q. J'ai déjà de nombreuses exigences en matière d'établissement de rapports à l'intention des investisseurs, le fardeau administratif entourant la collecte de données sur l'IOES ainsi que les données démographiques désagrégées et la production de rapports semblent contraignantes. Comment cela s'aligne-t-il avec mes autres exigences?**

Tout au long de l'élaboration de la taxonomie de l'IOES, les efforts visant à réduire le fardeau administratif lié à la collecte de données et à l'établissement de rapports pour les IFS et les OVS ont été au cœur des préoccupations. La structure des questions et des données est alignée avec la Norme commune sur les données d'impact, que les IFS et les OVS adoptent déjà dans le cadre du FFS. Cela signifie que si votre organisation utilise des outils ou des modèles conformes à cette norme, vos données de l'IOES peuvent s'y intégrer facilement. Cela facilite le partage des mêmes informations entre plusieurs bailleurs de fonds, ce qui permet de réduire les demandes répétées et d'améliorer la cohérence.

EDSC a élaboré la taxonomie de l'IOES en fonction des [critères 2X](#) et d'autres cadres reconnus tels que les [modèles de rapports sur la DEI](#) et les [facteurs ESG de la BDC - Banque de développement du Canada](#) et les [normes de B Lab pour la certification B Corp](#), pour s'aligner sur les pratiques exemplaires actuelles et d'atténuer le fardeau administratif lié aux données supplémentaires pour les IFS et les OVS. N'hésitez pas à faire part de vos questions ou suggestions à votre grossiste du FFS.

?

**Q. Quel est l'intérêt du système pilote de codification de l'IOES pour moi?**

La recherche montre que l'adoption de pratiques d'équité sociale peut renforcer la viabilité, l'impact et le rendement financier de l'IFS ou de l'OVS, en renforçant la gouvernance et les processus internes. Cela peut également améliorer la conception des produits en développant des solutions plus adaptées au marché et plus résilientes. En fin de compte, la taxonomie de l'IOES fournit un cadre permettant aux organisations d'adopter ces pratiques exemplaires et d'améliorer leurs activités.

Les IFS et les OVS peuvent également utiliser la classification (niveaux 1 et 2) pour attirer des capitaux provenant d'investisseurs qui s'alignent sur la mission et d'autres programmes gouvernementaux. Le FFS utilisera également les données pour appuyer les activités de mesure du rendement du Fonds, en particulier en ce qui concerne l'élargissement de l'accès à la finance sociale et le renforcement des pratiques d'équité sociale dans le marché de la finance sociale.





## SYSTÈME DE CODIFICATION DE L'INVESTISSEMENT À OPTIQUE D'ÉQUITÉ SOCIALE (IOES) – PROJET PILOTE

### Définition d'un investissement à optique d'équité sociale (IOES) et un investissement à optique de genre (IOG)

#### **Un investissement à optique d'équité sociale (IOES) ou un investissement qui favorise l'équité sociale**

améliore intentionnellement la situation et le bien-être des groupes méritant l'équité en prenant en compte de manière significative les avantages et les occasions qui sont offerts à ces groupes. Un IOES contribue également à remettre en question les préjugés et la dynamique du pouvoir et à s'attaquer aux principaux obstacles à la conception et à l'affectation de capitaux aux groupes méritant l'équité tout au long du processus d'investissement.

*Les IOES comprennent les investissements qui sont considérés comme investissement à optique de genre, puisque tous les IOG peuvent également être considérés comme des IOES. Un IOG est un sous-ensemble des IOES.*

**Un investissement à optique de genre (IOG) ou un investissement visant à promouvoir l'égalité entre les genres** améliore intentionnellement la situation et le bien-être des femmes ou des personnes de diverses identités de genre en prenant en compte de manière significative les avantages et les occasions qui sont offerts à ces groupes. Un IOG contribue également à remettre en question les préjugés et la dynamique du pouvoir et à s'attaquer aux principaux obstacles à la conception et à l'affectation de capitaux aux femmes et aux personnes de diverses identités de genre tout au long du processus d'investissement.

Un IOG est considéré comme un sous-ensemble d'un investissement à optique d'équité sociale (IOES), car tous les IOG peuvent également être considérés comme des IOES.

*Pour obtenir les définitions complètes de l'IOES et de l'IOG, veuillez consulter le glossaire relatif à l'IOES à l'annexe A.*



# SYSTÈME DE CODIFICATION DE L'INVESTISSEMENT À OPTIQUE D'ÉQUITÉ SOCIALE (IOES) – PROJET PILOTE

## Lignes directrices fondamentales

L'IOES s'appuie sur les lignes directrices fondamentales suivantes :

### 1. Intégration de l'optique d'équité sociale

Le FFS s'efforce d'intégrer les principes de l'optique d'équité sociale (consultez l'annexe B) dans tous les éléments de conception du FFS, y compris le système pilote de codification de l'IOES : 1. Contextualisation; 2. Inclusion, 3. Accessibilité; 4. Responsabilité.

### 2. Progression de la réconciliation avec les peuples autochtones

La réconciliation avec les peuples autochtones est le processus qui consiste à travailler pour favoriser et renouveler les relations avec les Premières Nations, les Inuits et les Métis, sur la base de la reconnaissance des droits, du respect, de la coopération et du partenariat.

Les organismes sont invités à réfléchir à la manière dont ils peuvent promouvoir la réconciliation avec les peuples autochtones dans le cadre de leur travail, en fonction de leur contexte, de leur taille et de leurs capacités. Les organismes sont également invités à examiner et à prendre des engagements en faveur d'actions concrètes, en particulier pour promouvoir la réconciliation économique et l'[appel à l'action n° 92](#) de la [Commission de vérité et de réconciliation](#) qui « demande au secteur des entreprises du Canada d'adopter la [Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones](#) en tant que cadre de réconciliation et d'appliquer les normes et les principes qui s'y rattachent dans le cadre des politiques organisationnelles et des principales activités opérationnelles touchant les peuples autochtones, leurs terres et leurs ressources. »

### 3. Collecte et communication de données désagrégées

Le FFS exige la collecte de données démographiques désagrégées autodéclarées, obtenues auprès de l'équipe de direction et des membres du conseil d'administration des organisations à vocation sociale bénéficiaires d'investissements. Les organismes sont censés intégrer les pratiques exemplaires en matière de collecte de données désagrégées et d'établissement de rapports y afférents, en fonction de leur taille, de leur capacité et de leur contexte. Les activités devraient être alignées avec les pratiques de mesure et de gestion de l'impact (MGI) du FFS ainsi qu'avec la Norme sur les données d'impact (c'est-à-dire la Norme commune sur les données d'impact), soutenues par l'Approche commune. Pour plus d'information, veuillez consulter [les ressources disponibles sur le site Web de l'Approche Commune](#).



# SYSTÈME DE CODIFICATION DE L'INVESTISSEMENT À OPTIQUE D'ÉQUITÉ SOCIALE (IOES) – PROJET PILOTE

## 2. Quelles données seront recueillies et feront l'objet de rapport?

### Critères pour les intermédiaires de finance sociale (IFS)

La taxonomie des intermédiaires de finance sociale (IFS) est structurée autour de quatre thèmes ; 1) Alignement du portefeuille; 2) Leadership; 3) Culture et pratiques organisationnelles; 4) Cycle d'investissement, qui sont à leur tour définis dans neuf critères. Cette approche garantit que les processus d'équité sociale et les résultats d'un investissement du FFS dans un IFS sont pris en compte dans son évaluation, tout en tenant compte de sa taille et de sa maturité. Les seuils minimaux pour chacun des quatre thèmes, afin d'être considéré comme un IOES ou/et un IOG, sont présentés ci-dessous.

| Thème                                   | Critères pour les IFS                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 | Filtre IOES/OIG |            | Seuils du système de codification     |                                       |
|-----------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------|------------|---------------------------------------|---------------------------------------|
|                                         |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       | Filtre IOES     | Filtre IOG | Level 1 Threshold                     | Level 2 Threshold                     |
| Alignement du portefeuille              | 1. La thèse d'investissement et/ou les produits financiers de l'intermédiaire de finance sociale sont conçus pour cibler les initiatives visant à promouvoir l'équité sociale et le bien-être des groupes méritant l'équité.                                                                                                                                                                          | X               |            | AU MOINS UN CRITÈRE EST RESPECTÉ      |                                       |
|                                         | 2. La thèse d'investissement et/ou les produits financiers de l'intermédiaire de finance sociale sont conçus pour cibler les initiatives visant à promouvoir l'égalité des genres et le bien-être des femmes et des personnes de diverses identités de genre.                                                                                                                                         | X               | X          |                                       |                                       |
| Leadership                              | 3. Le leadership de l'intermédiaire de finance sociale est représentatif des groupes méritant l'équité.                                                                                                                                                                                                                                                                                               | X               |            | AU MOINS UN CRITÈRE EST RESPECTÉ      | AU MOINS DEUX CRITÈRES SONT RESPECTÉS |
|                                         | 4. Le leadership de l'intermédiaire de finance sociale est représentatif des femmes et/ou des personnes de diverses identités de genre.                                                                                                                                                                                                                                                               | X               | X          |                                       |                                       |
|                                         | 5. La mobilisation Communautaire et l'établissement de relations sont valorisés et inclus dans les mécanismes de leadership et/ou décisionnels de l'intermédiaire de finance sociale. L'intermédiaire de finance sociale vise des processus décisionnels transparents et participatifs, et accorde de la valeur à l'expérience vécue des populations ciblées provenant des groupes méritant l'équité. | X               |            |                                       |                                       |
| Culture et pratiques organisationnelles | 6. L'intermédiaire de finance sociale intègre activement des pratiques d'équité sociale dans sa culture organisationnelle.                                                                                                                                                                                                                                                                            | X               | X          | OBLIGATOIRE                           |                                       |
| Cycle d'investissement                  | 7. La prospection et la diligence raisonnable sont guidés par des pratiques transparentes et inclusives, tout en reconnaissant la dynamique du pouvoir dans le flux de capitaux de la finance sociale.                                                                                                                                                                                                | X               | X          | AU MOINS DEUX CRITÈRES SONT RESPECTÉS | TROIS CRITÈRES SONT RESPECTÉS         |
|                                         | 8. L'intermédiaire de finance sociale fait preuve de responsabilité à l'égard des collectivités et met en place un processus de retour d'information réciproque avec les organismes à vocation sociale retenus et non retenus.                                                                                                                                                                        | X               | X          |                                       |                                       |
|                                         | 9. L'intermédiaire de finance sociale fait preuve de progrès dans son soutien aux efforts de renforcement des capacités et d'échange de connaissances en matière d'équité sociale et/ou d'égalité des genres dans le domaine de la finance sociale.                                                                                                                                                   | X               | X          |                                       |                                       |



# SYSTÈME DE CODIFICATION DE L'INVESTISSEMENT À OPTIQUE D'ÉQUITÉ SOCIALE (IOES) – PROJET PILOTE

## 1. ALIGNEMENT DU PORTEFEUILLE

Pour répondre à ces critères, votre thèse d'investissement ou vos produits financiers, évalués par les grossistes du FFS, doivent être spécifiquement conçus pour cibler des initiatives en faveur de l'équité sociale ou de l'égalité des genres. Les impacts en matière d'équité sociale ou d'optique de genre ne peuvent pas être accessoires ou un sous-produit de vos activités d'investissement.

*Un investissement à optique de genre (IOG) est considéré comme un sous-ensemble d'un investissement à optique d'équité sociale (IOES), car tous les IOG peuvent également être considérés comme des IOES. Par conséquent, si votre fonds respecte les critères d'un IOG, il est automatiquement considéré comme un IOES.*

| THÈME                                                                                                                  | CRITÈRES                                                                                                                                                                                                                                           | DETAILS DES CRITÈRES                                                                                                                                                                                                                               | CLASSIFICATION IOES ET IOG | JUSTIFICATION DU SEUIL                                                                                                                                                                   |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <br><b>ALIGNEMENT DU PORTEFEUILLE</b> | 1. La thèse d'investissement ou les produits financiers de l'intermédiaire de finance sociale sont conçus pour cibler des initiatives en faveur de l'équité sociale et du bien-être des groupes méritant l'équité.                                 | <b>Votre thèse d'investissement ou vos produits financiers sont-ils conçus pour soutenir les groupes méritant l'équité et promouvoir l'équité sociale?</b> <i>Fournissez une réponse par oui ou par non.</i>                                       | <b>IOES</b>                | <b>Niveau 1 et 2 d'IOES/IOG:</b><br>Au moins un critère « d'ALIGNEMENT DU PORTEFEUILLE » (1 ou 2) doit être respecté.                                                                    |
|                                                                                                                        | 2. La thèse d'investissement ou les produits financiers de l'intermédiaire de finance sociale sont conçus pour cibler des initiatives en faveur de l'égalité des genres et du bien-être des femmes et des personnes de diverses identités de genre | <b>Votre thèse d'investissement ou vos produits financiers sont-ils conçus pour soutenir les femmes et les personnes de diverses identités de genre et pour promouvoir l'égalité des genres?</b> <i>Fournissez une réponse par oui ou par non.</i> | <b>IOG et IOES</b>         | Cela signifie que vous ciblez des initiatives qui font la promotion de l'équité sociale ou de l'égalité des genres, et que les impacts de votre IOES ou de votre IOG sont intentionnels. |

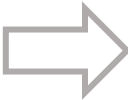


# SYSTÈME DE CODIFICATION DE L'INVESTISSEMENT À OPTIQUE D'ÉQUITÉ SOCIALE (IOES) – PROJET PILOTE

## Exemples illustratifs:

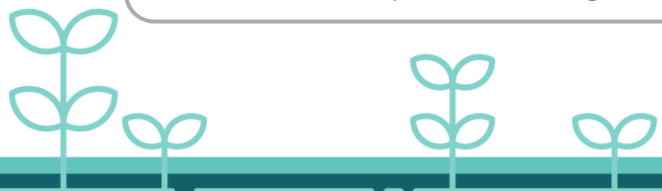
|         | IOES | IOG | JUSTIFICATION                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
|---------|------|-----|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Fonds A | ✓    | ✓   | La thèse d'investissement du fonds A cible les OVS qui s'attaquent aux problèmes de santé des femmes. Le fonds A respecte les critères 1 et 2 et est en bonne voie d'être classé au niveau 1 ou 2 de l'IOES et de l'IOG.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| Fonds B | ✓    | ✗   | <p>La thèse d'investissement du fonds B, telle qu'elle est présentée dans sa politique d'investissement, indique explicitement qu'il finance des entreprises qui s'attaquent aux lacunes en matière d'éducation pour les personnes en situation de handicap. Plus de 70 % du portefeuille du fonds B est investi dans des OVS qui conçoivent des produits destinés aux femmes en situation de handicap.</p> <p>Cependant, la thèse d'investissement du fonds B ne cible pas explicitement les femmes. Le fonds B répond au critère 1 en tant qu'IOES, mais ne satisfait pas le critère de l'IOG 2 et ne peut donc pas être évalué davantage comme un IOG.</p> |
| Fonds C | ✗    | ✗   | La thèse d'investissement du fonds C cible les OVS qui s'attaquent à la question du logement abordable, mais elle est neutre quant aux communautés ciblées. Une part importante des OVS dans lesquels le fonds a investi soutient des régions comptant une forte proportion de réfugiés. Le fonds C ne répond pas aux critères 1 ou 2, car sa thèse d'investissement ne soutient pas explicitement les groupes méritant l'équité. Comme il ne respecte pas le seuil minimal d' <i>Alignement du portefeuille</i> , il ne peut pas non plus être envisagé pour une classification d'IOES ou d'IOG.                                                             |

## Alignement avec d'autres cadres :



**Critères 2X**

- Critère 5 – Produits et services – Le ou les produits ou services améliorent le bien-être des femmes/filles et/ou favorisent l'équité entre les genres.



# SYSTÈME DE CODIFICATION DE L'INVESTISSEMENT À OPTIQUE D'ÉQUITÉ SOCIALE (IOES) – PROJET PILOTE

## 2. LEADERSHIP

Pour répondre à ces critères, votre leadership doit compter des membres issus de la diversité et être représentative de votre contexte. Plus précisément, les bénéficiaires ciblées par les investissements doivent être inclus dans la composition de votre équipe de direction, ou votre organisation doit disposer de mécanismes permettant aux bénéficiaires de contribuer à la prise de décision. Une certaine flexibilité est prévue afin de tenir compte des réalités des fonds émergents ou de petite taille qui peuvent avoir besoin de plus de temps pour mettre en place des équipes de direction solides comptant des personnes issues de la diversité. Pour plus de détails sur la façon de recueillir les données et de les harmoniser avec votre collecte démographique globale, veuillez communiquer avec votre grossiste du FFS.

*Le leadership d'un IFS fait référence à la haute direction et aux instances de gouvernance qui détiennent les responsabilités décisionnelles pour la stratégie d'investissement et les opérations du fonds. Par exemple, les cadres supérieurs, le conseil d'administration, le comité consultatif, le comité d'investissement, les associés gérants, et les associés. Veuillez-vous référer à l'annexe A pour le glossaire.*

*Un IOG est considéré comme un sous-ensemble d'un investissement à optique d'équité sociale (IOES), car tous les IOG peuvent également être considérés comme des IOES. Par conséquent, si votre fonds respecte les critères d'un IOG, il est automatiquement considéré comme un IOES. Pour ces critères, vous devez respecter au moins le critère 4 pour être considéré comme un IOG de niveau 1 (et un IOG de niveau 1). Si vous respectez au moins deux critères, vous pouvez être admissible à l'IOG et à l'IOES de niveau 2.*

| THÈME                                                                                                   | CRITÈRES                                                                                                | DÉTAILS DES CRITÈRES                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             | CLASSIFICATION IOES ET IOG | JUSTIFICATION DU SEUIL                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <br><b>LEADERSHIP</b> | 3. Le leadership de l'intermédiaire de finance sociale est représentatif des groupes méritant l'équité. | <p><b>Votre leadership (c'est-à-dire la haute direction et les organes de gouvernance) comprend-elle au moins 50 % de femmes et de personnes de diverses identités de genre et issues de milieux différents (âge, race, situation géographique, etc.)? L'exigence 50-30 repose sur le <a href="#">Défi 50-30 du gouvernement du Canada</a>. Dans ce contexte, elle encourage la direction à inclure au moins 50 % de femmes et de personnes de diverses identités de genre, et au moins 30 % d'autres groupes méritant l'équité.</b></p> <p><b>SI OUI :</b> Vous intégrez au moins une de ces pratiques inclusives dans votre leadership, que ce soit de manière formelle ou informelle :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Au moins 50 % de femmes et de personnes de diverses identités de genre et au moins 30 % d'autres groupes méritant l'équité; ET/OU</li> <li>○ Au moins 50 % des sociétés ciblées pour des investissements ciblées sont issues de groupes méritant l'équité, en tenant compte de l'expérience intersectionnelle vécue (âge, race, situation géographique, etc.).</li> </ul> | IOES                       | <p><b>Niveau 1 d'IOES/IOG:</b> Au moins un critère de « LEADERSHIP » (3, 4, et/ou 5) est respecté.</p> <p><b>Niveau 2 d'IOES/IOG:</b> Deux critères ou plus de « LEADERSHIP » (3, 4, et/ou 5) doivent être respectés.</p> <p><i>*Pour être classé comme un IOES ou un IOG de niveau 2, vous devez satisfaire aux seuils requis de niveau 2 pour</i></p> |

## SYSTÈME DE CODIFICATION DE L'INVESTISSEMENT À OPTIQUE D'ÉQUITÉ SOCIALE (IOES) – PROJET PILOTE

|                                                                                                       |                                                                                                                                                                                                  |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |                    |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <br><b>LEADERSHIP</b> |                                                                                                                                                                                                  | <p><b>POUR LES FONDS ÉMERGENTS, SI AUCUNE DES CONDITIONS CI-DESSUS NE S'APPLIQUE:</b> Le critère est considéré comme respecté si vous pouvez démontrer votre intention, plan à l'appui, de constituer une équipe de direction représentative en intégrant le Défi 50-30 ou en intégrant au moins 50 % de vos bénéficiaires ciblés par vos investissements qui sont issus de groupes méritant l'équité, en tenant compte de l'expérience intersectionnelle vécue. Les délais doivent faire l'objet d'une discussion avec le grossiste pour s'adapter à votre taille et à votre contexte.</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |                    | <i>l'ensemble des thèmes/critères.</i>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
|                                                                                                       | <p>4. Le leadership de l'intermédiaire de finance sociale est représentatif des femmes et des personnes de diverses identités de genre.</p>                                                      | <p><b>Votre équipe de direction (c'est-à-dire la haute direction et les organes de gouvernance) comprend-elle au moins 50 % de femmes et de personnes de diverses identités de genre et issues de milieux différents (âge, race, situation géographique, etc.)?</b></p> <p><b>SI OUI.</b> Vous intégrez au moins 50 % de femmes et de personnes de diverses identités de genre dans votre équipe de direction, en tenant compte de l'expérience intersectionnelle vécue (p. ex. âge, race, situation géographique, etc.).</p> <p><b>POUR LES FONDS ÉMERGENTS, SI AUCUNE DES CONDITIONS CI-DESSUS NE S'APPLIQUE :</b> Le critère est considéré comme respecté si vous pouvez démontrer votre intention, plan à l'appui, d'instaurer des genres, en tenant compte de l'expérience vécue intersectionnelle dans le cadre de vos activités de gestion. Les délais doivent faire l'objet d'une discussion avec le grossiste afin qu'ils soient adaptés à votre taille et à votre contexte.</p> | <b>IOG et IOES</b> | <p><b>Niveau 1 d'IOES/IOG:</b> Au moins un critère de « <i>LEADERSHIP</i> » (3, 4, et/ou 5) est respecté.</p> <p><b>Niveau 2 d'IOES/IOG:</b> Deux critères ou plus de « <i>LEADERSHIP</i> » (3, 4, et/ou 5) doivent être respectés.</p> <p><i>*Pour être classé comme un IOES ou un IOG de niveau 2, vous devez satisfaire aux seuils requis de niveau 2 pour l'ensemble des thèmes/critères.</i></p> |
|                                                                                                       | <p>5. La mobilisation communautaire et l'établissement de relations sont considérés comme importants et font partie intégrante des pratiques de gestion et/ou des mécanismes décisionnels de</p> | <p><b>Proposez-vous des moyens formels ou informels pour que les communautés que vous ciblez dans vos activités d'investissement participent à vos activités de gestion et de prise de décision ?</b></p> <p><b>SI OUI.</b> Vous proposez des canaux informels ou officiels, avec des processus décisionnels transparents et participatifs pour l'implication directe de la communauté (p. ex. un comité consultatif communautaire mis en place au moyen d'un appel ouvert, une cartographie des intervenants, des sondages de consultation, une mobilisation informelle, etc.) qui prend en compte vos sociétés ciblées pour des investissements qui sont issues de groupes méritant l'équité.</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                       | <b>IOES</b>        |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |

## SYSTÈME DE CODIFICATION DE L'INVESTISSEMENT À OPTIQUE D'ÉQUITÉ SOCIALE (IOES) – PROJET PILOTE

|  |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |  |  |
|--|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--|--|
|  | <p>l'intermédiaire de finance sociale.</p> <p>L'intermédiaire de finance sociale s'efforce de mettre en place des processus décisionnels transparents et participatifs et considère l'expérience vécue par les membres des sociétés ciblées pour des investissements qui sont issus de groupes méritant l'équité comme importante.</p> | <p><b>POUR LES FONDS ÉMERGENTS, SI AUCUNE DES CONDITIONS CI-DESSUS NE S'APPLIQUE :</b> Le critère est considéré comme respecté si vous pouvez démontrer votre intention, plan à l'appui, de mettre en place des canaux informels ou officiels, avec des processus décisionnels transparents et participatifs, pour l'implication directe de la communauté, qui prend en compte vos sociétés ciblées pour des investissements qui sont issues de groupes méritant l'équité. Les délais doivent faire l'objet d'une discussion avec le grossiste afin qu'ils soient adaptés à votre taille et à votre contexte.</p> |  |  |
|--|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--|--|





## SYSTÈME DE CODIFICATION DE L'INVESTISSEMENT À OPTIQUE D'ÉQUITÉ SOCIALE (IOES) – PROJET PILOTE

### Exemples illustratifs:

|         | IOES                                                                                | IOG                                                                                 | JUSTIFICATION                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
|---------|-------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Fonds A |    |    | <p>Le fonds A est axé sur l'investissement dans les organismes à vocation sociale qui proposent des solutions aux personnes en situation de handicap. Les deux cofondatrices sont des femmes. L'une d'entre elles a une expérience vécue directe. Le fonds A se concentre particulièrement sur les OVS dirigés par et au service des femmes et des personnes de diverses identités de genre.</p> <p>Le fonds A a élaboré un plan visant à mettre en place une structure de gouvernance pour relever le Défi 50-30, et prévoit de donner la priorité aux candidates qui ont une expérience vécue au sein de ses organes de gouvernance et de sa haute direction. Le fonds A respecte les critères 3, 4 et 5. Il est en voie d'être classé à la fois comme un IOES et un IOG de niveau 2. Pour obtenir cette classification, le fonds A devra respecter les seuils de niveau 2 pour l'ensemble des critères/thèmes.</p> |
| Fonds B |  |  | <p>Le fonds B se concentre sur l'investissement dans des OVS dirigés par des personnes noires. La fondatrice, une femme qui ne s'identifie pas comme noire, a constaté les lacunes en matière de financement alors qu'elle travaillait dans un fonds précédent. Toutefois, elle n'a pas mis en place de plan pour intégrer l'expérience vécue dans la gouvernance et la haute direction.</p> <p>Le Fonds B ne répond à aucun des critères de leadership. Comme il ne respecte pas le seuil minimal de <i>Leadership</i>, il ne peut pas non plus être envisagé pour une classification d'IOES ou d'IOG.</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |



# SYSTÈME DE CODIFICATION DE L'INVESTISSEMENT À OPTIQUE D'ÉQUITÉ SOCIALE (IOES) – PROJET PILOTE

## Alignement avec d'autres cadres :



### Modèle de rapport sur la diversité, l'équité et l'inclusion (DEI) pour les commandités et commandités au Canada (Banque de développement du Canada - BDC)

- Participation du commandité ou de la commanditée (%)
- Composition du comité d'investissement ("CI") (#)
- A des cibles d'investissement en matière de diversité (diversité au sein des conseils d'administration, de la direction)



### Initiative de catalyse du capital de risque (ICCR) Cadre de mesure du rendement (Innovation, Sciences et Développement économique Canada – ISDE)

- Mettre en œuvre des politiques et des pratiques qui favorisent l'amélioration de la DEI à l'interne.



### Critères 2X

- Entrepreneuriat et propriété (A. Part de la propriété détenue par des femme et B. Entreprise fondée par une femme)
- Leadership (A. Part des femmes dans la haute direction et B. Part des femmes au sein du conseil d'administration ou du comité d'investissement)



### Normes de B Lab pour la certification B Corp

- JEDI2 L'entreprise choisit et met en œuvre des actions JEDI. (Par exemple, JEDI2.d Le plus haut organe dirigeant et l'équipe de direction de l'entreprise reflètent la diversité de sa communauté. [Fondation])
- PSG2 L'entreprise tient compte de ses impacts sur les parties prenantes dans sa prise de décision.
- PSG2.1 L'entreprise dispose d'un mécanisme pour prendre en compte ou impliquer ses parties prenantes et représenter leurs intérêts dans la prise de décision.



# SYSTÈME DE CODIFICATION DE L'INVESTISSEMENT À OPTIQUE D'ÉQUITÉ SOCIALE (IOES) – PROJET PILOTE

## 3. CULTURE ET PRATIQUES ORGANISATIONNELLES

Pour répondre à ce critère, vous devez démontrer votre engagement, en tant qu'intermédiaire de finance sociale, à intégrer et à suivre des pratiques tangibles d'équité sociale dans votre culture organisationnelle interne. Cela pourrait se faire grâce à des canaux officiels (p. ex. définis dans une politique assortie d'un mécanisme de contrôle)) ou informels (p. ex., non mentionnés dans une politique officielle); la deuxième option est particulièrement pertinente pour les fonds émergents et de plus petite taille.

Les exemples ci-dessous décrivent des pratiques concrètes à intégrer dans vos processus. Ces pratiques ne sont toutefois pas exhaustives et peuvent être adaptées à votre contexte. Tout au long du processus de conception de l'IOES, les IFS et les OVS ont exprimé le désir de fournir leurs propres indicateurs pour mesurer l'impact, le cas échéant. Vous pouvez réfléchir à vos propres pratiques qui répondent à ce critère.

*Un investissement à optique de genre (IOG) est considéré comme un sous-ensemble d'un investissement à optique d'équité sociale (IOES), car tous les IOG peuvent également être considérés comme des IOES. Pour ce critère, un IOES et un IOG doivent démontrer leur engagement en faveur d'une culture organisationnelle interne plus équitable.*

| THÈME                                                                                                                                | CRITÈRES                                                                                                                                         | DÉTAILS DES CRITÈRES                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          | CLASSIFICATION IOES ET IOG | JUSTIFICATION DU SEUIL                                                                                                                |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <br><b>CULTURE ET PRATIQUES ORGANISATIONNELLES</b> | 6. L'intermédiaire de finance sociale intègre de manière significative les pratiques d'équité sociale dans sa culture organisationnelle interne. | <p><b>Avez-vous intégré des pratiques significatives d'équité sociale dans votre culture organisationnelle interne?</b></p> <p><b>SI OUI</b>, vous veillez à offrir un milieu de travail sûr, antidiscriminatoire et équitable, ce qui pourrait inclure les politiques internes suivantes en tant que pratiques tangibles (liste non exhaustive) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Une politique visant à assurer un lieu de travail antidiscriminatoire</li> <li>○ Une politique visant à assurer un lieu de travail fondé sur la diversité, d'équité et d'inclusion</li> <li>○ Une politique visant à assurer un lieu de travail antiraciste</li> <li>○ Une politique visant à assurer un lieu de travail fondé sur l'accessibilité</li> </ul> | <b>IOES et IOG</b>         | <b>Niveau 1 et 2 de l'IOES et de l'IOG:</b><br>Obligatoire de rencontrer le critère 6 de « CULTURE ET PRATIQUES ORGANISATIONNELLES ». |

## SYSTÈME DE CODIFICATION DE L'INVESTISSEMENT À OPTIQUE D'ÉQUITÉ SOCIALE (IOES) – PROJET PILOTE

|                                                                                                                                         |  |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |  |                                                                                                                                                                                                                                                    |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|  <p><b>CULTURE ET PRATIQUES ORGANISATIONNELLES</b></p> |  | <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Une politique de travail flexible, incluant des horaires souples et du télétravail pour tenir compte des circonstances individuelles telles que la garde d'enfants ou la prestation de soins</li> <li>○ L'équité salariale, des politiques salariales justes et suffisantes (salaire de subsistance)</li> <li>○ De la formation pour lutter contre la discrimination, le racisme et le harcèlement sexuel</li> <li>○ L'élaboration de pratiques d'embauche accessibles pour attirer des talents diversifiés issus des groupes méritant l'équité</li> <li>○ Des programmes de mentorat pour favoriser l'avancement professionnel et le développement du leadership</li> </ul> <p><b>Un système officiel ou informel est en place pour contrôler la conformité, la mise en œuvre et l'application des mesures.</b></p> <p><b>POUR LES FONDS ÉMERGENTS, SI AUCUNE DES CONDITIONS CI-DESSUS NE S'APPLIQUE :</b> Le critère est considéré comme respecté si vous pouvez démontrer l'intention, plan à l'appui, de mettre en place une infrastructure destinée à fournir un environnement sûr, antidiscriminatoire et équitable envers l'ensemble du personnel, avec un système officiel ou informel en place pour surveiller la conformité, la mise en œuvre et l'application des mesures. Les attentes en matière de délais doivent faire l'objet d'une discussion avec votre grossiste du FFS et être adaptées à votre taille et à votre contexte.</p> |  | <p>La mise en place d'une culture organisationnelle solide et équitable est cruciale pour la durabilité et la croissance d'un intermédiaire de finance sociale et pour garantir l'intégration de l'équité sociale dans les processus internes.</p> |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|



# SYSTÈME DE CODIFICATION DE L'INVESTISSEMENT À OPTIQUE D'ÉQUITÉ SOCIALE (IOES) – PROJET PILOTE

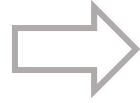
Exemples illustratifs :

|         | IOES | IOG | JUSTIFICATION                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
|---------|------|-----|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Fonds A | ✓    | ✓   | <p>Le Fonds A est un fonds émergent. Le Fonds A renforce présentement ses capacités en matière de ressources humaines, mais il prévoit de mettre en place un conseil d'administration pour élaborer des politiques de ressources humaines comprenant une politique sur la DEI et une politique d'équité salariale, ainsi qu'un mécanisme de révision de ces politiques tous les deux ans.</p> <p>Le fonds A et le grossiste A conviennent de communiquer dans le cadre du premier rapport annuel pour examiner les progrès accomplis. Le Fonds A respecte ce critère et peut être envisagé pour une classification d'IOES ou d'IOG critères.</p>                                                                         |
| Fonds B | ✗    | ✗   | <p>Le Fonds B est un fonds établi qui dispose de politiques écrites en matière de ressources humaines. Toutefois, ses politiques en matière de ressources humaines ne sont pas assorties d'un mécanisme de contrôle et d'examen de l'efficacité et des lacunes de ces politiques.</p> <p>Comme le fonds B ne respecte pas le seuil minimal de Culture et pratiques organisationnelles, il ne peut pas non plus être envisagé pour une classification d'IOES ou/et d'IOG. Toutefois, le Fonds B a la possibilité de s'engager dans un plan visant à renforcer l'intégration des pratiques d'équité sociale dans sa culture organisationnelle interne afin d'être envisagé pour une classification d'IOES ou/et d'IOG.</p> |



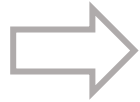
# SYSTÈME DE CODIFICATION DE L'INVESTISSEMENT À OPTIQUE D'ÉQUITÉ SOCIALE (IOES) – PROJET PILOTE

## Alignement avec d'autres cadres:



### Initiative de catalyse du capital de risque (ICCR) Cadre de mesure du rendement (Innovation, Sciences et Développement économique Canada – ISDE)

- Mettre en œuvre des politiques et des pratiques qui favorisent l'amélioration de la DEI à l'interne (par exemple, étapes pour éliminer les biais dans les processus d'embauche et/ou élargir le bassin de candidatures au-delà des sources traditionnelles).



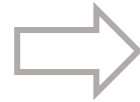
### Modèle de rapport sur la diversité, l'équité et l'inclusion (DEI) pour les commanditées et commandités au Canada (Banque de développement du Canada - BDC)

- Mouvements du personnel (12 derniers mois) : Embauches, Promotions, Départs, données désagrégées
- Politiques et pratiques : par exemple, mesures visant à éliminer les préjugés lors des processus d'embauche ou à élargir le bassin de candidats au-delà des sources traditionnelles; soutien en matière de santé mentale fourni à ses employé.es ou à ses sociétés en portefeuille; programmes de mentorat/formation adaptés à des méthodes de recrutement diversifiées.



### Critères 2X

- Emploi – Part des femmes dans la main-d'œuvre ET un indicateur de « qualité » en matière d'emploi allant au-delà de la conformité (par exemple : panels d'entrevue équilibrés selon le genre, sélection de CV anonymisée, formations pour les recruteurs sur les biais inconscients; formation sur les biais inconscients et/ou sur la diversité, l'équité et l'inclusion; congé payé pour le parent principal (ou congé de maternité), politiques de travail flexible, soutien à la garde d'enfants).



### Normes de B Lab pour la certification B Corp

- JEDI1 L'entreprise recueille des données pour orienter ses actions JEDI (par exemple, JEDI1.1 L'entreprise facilite une discussion ou un sondage sur les principes JEDI en milieu de travail. [Dans le milieu de travail])
- JEDI2 L'entreprise choisit et met en œuvre des actions JEDI (par exemple, JEDI2.e L'entreprise réalise un audit d'équité. [Dans le milieu de travail])
- FW2 L'entreprise met en œuvre des pratiques de rémunération équitable.
- FW4 L'entreprise évalue la culture organisationnelle et prend des mesures pour l'améliorer.



## SYSTÈME DE CODIFICATION DE L'INVESTISSEMENT À OPTIQUE D'ÉQUITÉ SOCIALE (IOES) – PROJET PILOTE

### 4. CYCLE D'INVESTISSEMENT

Afin de respecter ces critères, vous devez démontrer votre engagement à lutter contre la dynamique du pouvoir dans la conception et l'affectation des capitaux de finance sociale. Les processus d'investissement ont toujours manqué de transparence, de mobilisation communautaire et de volonté de soutenir la croissance des IFS et des SOVS émergents.

Ces critères définissent les pratiques exemplaires à intégrer dans vos processus. Ils ne sont toutefois pas exhaustifs et doivent être adaptés à votre contexte. Tout au long du processus de conception de l'IOES, les IFS et les OVS ont exprimé le désir de fournir leurs propres indicateurs pour mesurer l'impact, le cas échéant. Vous pouvez réfléchir à vos propres pratiques qui répondent aux critères. Les activités pourraient se faire grâce à des canaux officiels (p. ex. définis dans une politique assortie d'un mécanisme de contrôle) ou informels (p. ex. non mentionnés dans une politique officielle); la deuxième option est particulièrement pertinente pour les fonds émergents et de plus petite taille.

*Un investissement à optique de genre (IOG) est considéré comme un sous-ensemble d'un investissement à optique d'équité sociale (IOES), car tous les IOG peuvent également être considérés comme des IOES. Pour ces critères, un IOES et un IOG doivent démontrer leur engagement en faveur de pratiques plus équitables au cours du cycle d'investissement.*



## SYSTÈME DE CODIFICATION DE L'INVESTISSEMENT À OPTIQUE D'ÉQUITÉ SOCIALE (IOES) – PROJET PILOTE

| THÈME                                                                                                                  | CRITÈRES                                                                                                                                                                                                            | DÉTAILS DES CRITÈRES                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  | CLASSIFICATION IOES et IOG | JUSTIFICATION DU SEUIL                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|  <p><b>CYCLE D'INVESTISSEMENT</b></p> | <p>7. La prospection et la diligence raisonnable sont menées en utilisant des pratiques inclusives et transparentes, tout en reconnaissant la dynamique du pouvoir dans le flux de capitaux de finance sociale.</p> | <p><b>Avez-vous mis en place des pratiques de prospection et de diligence raisonnable qui garantissent l'inclusion et la transparence et qui s'attaquent aux obstacles auxquels se heurtent les groupes méritant l'équité ?</b></p> <p><b>SI OUI</b>, vous garantissez l'inclusion et la transparence et vous vous attaquez aux obstacles auxquels se heurtent les groupes méritant l'équité tout au long de la prospection et de la diligence raisonnable en intégrant au moins trois de ces pratiques:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Prendre des mesures concrètes pour trouver des marchés non desservis par le marché actuel</li> <li>○ Heures de bureau pour les organismes à vocation sociale</li> <li>○ Demandes d'investissement ouvertes disponibles pour les sociétés issues de groupes méritant l'équité pouvant être bénéficiaire d'investissements</li> <li>○ Proposition d'aide aux personnes qui soumettent une demande pour la première fois</li> <li>○ Engagement à définir le champ d'application et à chercher à répondre aux préoccupations systémiques en matière d'accessibilité</li> <li>○ La transparence sur les critères requis est établie, claire, accessible, justifiée et communiquée efficacement au cours de chaque phase.</li> <li>○ Communication ouverte avec les bénéficiaires des capitaux pour tenir compte de l'urgence des besoins en capitaux dans le calendrier des flux de capitaux</li> <li>○ Soutien du renforcement des capacités et de la croissance du réseau en donnant accès à des mentors et à des relations</li> <li>○ Évaluation cohérente des processus d'investissement internes et des organes de décision afin d'atténuer le risque de préjugé inconscient</li> <li>○ Autres indicateurs que vous pouvez définir en fonction de votre contexte (veuillez préciser)</li> </ul> | <p><b>IOES et IOG</b></p>  | <p><b>Niveau 1 d'IOES/IOG:</b> Au moins deux critères de « CYCLE D'INVESTISSEMENT » (7, 8, et/ou 9) sont respectés.</p> <p><b>Niveau 2 d'IOES/IOG:</b> Trois critères de « CYCLE D'INVESTISSEMENT » (7, 8, et 9) sont respectés.</p> <p><i>*Pour être classé comme un IOES ou un IOG de niveau 2, vous devez satisfaire aux seuils requis de niveau 2 pour l'ensemble des thèmes/critères.</i></p> |



## SYSTÈME DE CODIFICATION DE L'INVESTISSEMENT À OPTIQUE D'ÉQUITÉ SOCIALE (IOES) – PROJET PILOTE

|                                                                                                                            |                                                                                                                                                                                                                                   |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|  <p><b>CYCLE<br/>D'INVESTISSEMENT</b></p> |                                                                                                                                                                                                                                   | <p><b>POUR LES FONDS ÉMERGENTS, SI AUCUNE DES CONDITIONS CI-DESSUS NE S'APPLIQUE :</b> Le critère est considéré comme respecté si vous pouvez démontrer votre intention, plan à l'appui, de mettre en place une infrastructure permettant d'effectuer une prospection et une vérification préalable à l'aide de pratiques inclusives et transparentes, et en s'attaquant aux principaux obstacles auxquels sont confrontés les groupes méritant l'équité. Les délais doivent faire l'objet d'une discussion avec le grossiste afin qu'ils soient adaptés à votre taille et à votre contexte</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           | <p><b>IOES et IOG</b></p> | <p><b>Niveau 1<br/>d'IOES/IOG:</b> Au moins deux critères de « CYCLE D'INVESTISSEMENT » (7, 8, et/ou 9) sont respectés.</p> <p><b>Niveau 2<br/>d'IOES/IOG:</b> Trois critères de « CYCLE D'INVESTISSEMENT » (7, 8, et 9) sont respectés.</p> <p><i>Pour être classé comme un IOES ou un IOG de niveau 2, vous devez satisfaire aux seuils requis de niveau 2 pour l'ensemble des thèmes/critères.</i></p> |
|                                                                                                                            | <p>8. L'intermédiaire de finance sociale fait preuve de responsabilité à l'égard des collectivités et met en place un processus de retour d'information réciproque avec les organismes à vocation sociale retenus et rejetés.</p> | <p><b>Avez-vous mis en place un processus de rétroaction réciproque avec les organismes à vocation sociale retenus et rejetés afin de faire preuve de responsabilité à l'égard des collectivités?</b></p> <p><b>SI OUI,</b> vous faites preuve de responsabilité envers les collectivités en appliquant au moins une des pratiques suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Recueillir, au moyen d'un sondage par exemple, les commentaires des bénéficiaires de capitaux retenus et rejetés, sur les points forts et les points à améliorer pour l'IFS dans le cadre de ses processus d'investissement (p. ex. la vérification préalable, la négociation des conditions, etc.)</li> <li>○ Donner de la rétroaction aux OVS sur leurs points forts et leur croissance afin de garantir les investissements, en reconnaissant les obstacles particuliers auxquels sont confrontés les groupes méritant l'équité dans l'accès aux capitaux.</li> <li>○ Autres indicateurs que vous pouvez définir en fonction de votre contexte (veuillez préciser)</li> </ul> <p><b>POUR LES FONDS ÉMERGENTS, SI AUCUNE DES CONDITIONS CI-DESSUS NE S'APPLIQUE :</b> Le critère est considéré comme respecté si vous pouvez démontrer votre intention, plan à l'appui, de mettre en place une infrastructure pour intégrer la responsabilité à l'égard des collectivités avec les organismes à vocation sociale retenus et rejetés. Les délais doivent faire l'objet d'une discussion avec le grossiste afin qu'ils soient adaptés à votre taille et à votre contexte.</p> |                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |

## SYSTÈME DE CODIFICATION DE L'INVESTISSEMENT À OPTIQUE D'ÉQUITÉ SOCIALE (IOES) – PROJET PILOTE

|  |                                                                                                                                                                                                                                                                                             |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |             |  |
|--|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------|--|
|  | <p>9. L'intermédiaire de finance sociale démontre qu'il a progressé en ce qui a trait au soutien envers les efforts de renforcement des capacités et d'échange de connaissances en matière d'équité sociale ou de pratiques d'égalité des genres dans le domaine de la finance sociale.</p> | <p><b>Avez-vous prévu des mesures de soutien pour le renforcement des capacités et l'échange de connaissances afin de promouvoir l'équité sociale et l'égalité des genres dans l'écosystème au sens large?</b></p> <p><b>SI OUI</b>, vous démontrez votre engagement à renforcer les capacités de l'écosystème en respectant au moins une pratique :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Fournir un soutien en nature ou non remboursable pour le renforcement des capacités des groupes méritant l'équité (p. ex. des bourses, des activités d'incubation, des subventions en espèces ou en nature)</li> <li>○ Créer une communauté de pratique entre les entreprises du portefeuille afin d'échanger les pratiques exemplaires en matière d'équité sociale ou d'égalité des genres</li> <li>○ Renforcer les capacités du personnel sur la manière de mener des activités d'investissement à optique d'équité sociale et de genre</li> <li>○ Autres indicateurs que vous pouvez définir en fonction de votre contexte (veuillez préciser).</li> </ul> <p><b>POUR LES FONDS ÉMERGENTS, SI AUCUNE DES CONDITIONS CI-DESSUS NE S'APPLIQUE</b> : Les critères sont considérés comme respectés si vous pouvez démontrer votre intention, plan à l'appui, de renforcer les capacités et les efforts d'échange de connaissances en matière d'équité sociale ou de pratiques d'égalité des genres dans le domaine de la finance sociale. Les délais doivent faire l'objet d'une discussion avec le grossiste afin qu'ils soient adaptés à votre taille et à votre contexte.</p> | IOES et IOG |  |
|--|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------|--|



# SYSTÈME DE CODIFICATION DE L'INVESTISSEMENT À OPTIQUE D'ÉQUITÉ SOCIALE (IOES) – PROJET PILOTE

## Exemples illustratifs

|         | IOES                                | IOG                                 | JUSTIFICATION                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
|---------|-------------------------------------|-------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Fonds A | <input checked="" type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <p>Critère 7: Le fonds A intègre de nombreuses pratiques exemplaires tout au long du processus d'investissement. Par exemple, le fonds 1) propose une aide aux personnes qui soumettent une demande pour la première fois, et 2) il assure la transparence des critères requis pour recevoir des capitaux. Le Fonds A teste également un modèle de rémunération pour les organismes issues de groupes méritant l'équité qui passent le cap de la présélection. Cet indicateur a été défini par le Fonds A pour respecter le critère 7.</p> <p>Critère 8: Le Fonds A fourni des commentaires aux OVS sur les points forts et les besoins de croissance afin de mieux garantir les investissements futurs.</p> <p>Critère 9: Le Fonds A accorde des subventions de renforcement des capacités aux OVS qui sont en activité depuis moins de deux ans.</p> <p>Le Fonds A répond à trois critères sur trois et peut être envisagé pour une classification en tant qu'IOES ou IOG de niveau 2.</p> |
| Fonds B | <input type="checkbox"/>            | <input type="checkbox"/>            | <p>Le fonds B est un fonds émergent. Son processus de sélection initiale et ses critères d'investissement ne sont pas clairs. Le Fonds B fait partie d'une communauté de pratique sur l'investissement à optique de genre afin d'améliorer ses pratiques.</p> <p>Actuellement, le fonds B ne répond qu'à un critère sur trois. Ainsi, le fonds B ne respecte pas le seuil minimal de <i>Cycle</i> d'investissement et ne peut donc pas être envisagé pour une classification d'IOES ou/et d'IOG.</p> <p>Le fonds B peut être considéré comme un IOES ou un IOG de niveau 1 ou 2, s'il s'engage à mettre en œuvre un plan visant à renforcer ses pratiques d'investissement équitable.</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |

# SYSTÈME DE CODIFICATION DE L'INVESTISSEMENT À OPTIQUE D'ÉQUITÉ SOCIALE (IOES) – PROJET PILOTE

## Alignement avec d'autres cadres:

### Initiative de catalyse du capital de risque (ICCR) Cadre de mesure du rendement (Innovation, Sciences et Développement économique Canada – ISDE)

- Portefeuille : Mettre en œuvre des politiques et des pratiques d'investissement qui visent à réduire les préjugés et à promouvoir l'amélioration de la DEI au sein du portefeuille.
- Écosystème : Mettre en œuvre des politiques et des pratiques qui favorisent l'amélioration de la DEI dans la communauté.

### Modèle de rapport sur la diversité, l'équité et l'inclusion (DEI) pour les commanditées et commandités au Canada (Banque de développement du Canada - BDC)

Investissement et suivi :

- Effectue le suivi et la déclaration des données démographiques sur le flux des contrats
- Incorpore les questions de DEI dans le processus de diligence

Écosystème et Impact dans la collectivité :

- Fait du bénévolat pour une association ou initiative faisant la promotion de la DEI ou en est une associée
- Offre des heures de bureau pour les fondateurs ou fondatrices sous-représenté.es
- Cherche à faire appel à des intervenant.es issu.es de la diversité pour les événements organisés par la société

### Normes de B Lab pour la certification B Corp

- JEDI1 L'entreprise recueille des données pour orienter ses actions JEDI (par exemple, JEDI1.1 L'entreprise facilite une discussion ou un sondage sur les principes JEDI en milieu de travail. [Dans le milieu de travail])
- JEDI2 L'entreprise choisit et met en œuvre des actions JEDI (par exemple, JEDI2.e L'entreprise réalise un audit d'équité. [Dans le milieu de travail])
- FW2 L'entreprise applique des pratiques de rémunération équitable.
- FW4 L'entreprise évalue la culture organisationnelle et prend des mesures pour l'améliorer.

## SYSTÈME DE CODIFICATION DE L'INVESTISSEMENT À OPTIQUE D'ÉQUITÉ SOCIALE (IOES) – PROJET PILOTE

### DE QUELLE MANIÈRE FAVORISEZ-VOUS LA RÉCONCILIATION AVEC LES PEUPLES AUTOCHTONES DANS LE CADRE DE VOTRE TRAVAIL?

***\*\*Cette question ne sera pas agrégée dans le cadre de votre évaluation du seuil lié à l'IOES/IOG, mais elle permettra de suivre les contributions à l'avancement de la réconciliation avec les peuples autochtones dans le cadre du FFS. Votre grossiste du FFS peut également utiliser ces renseignements pour discuter des ressources de renforcement des capacités afin de faire progresser vos efforts en faveur de la réconciliation avec les peuples autochtones.***

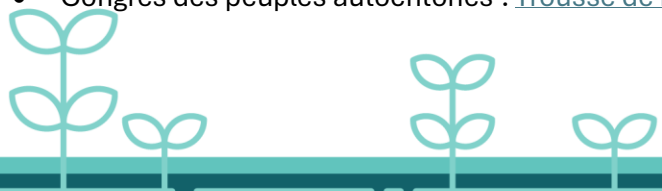
En reconnaissance du contexte relationnel distinct inhérent à la promotion de la réconciliation avec les peuples autochtones, le système pilote de codification de l'IOES ne prédétermine ni n'évalue les actions contribuant à la promotion de la réconciliation avec les peuples autochtones. Le système de codification de l'IOES fournit plutôt un impératif général incitant les acteurs à intégrer l'établissement de relations et des actions concrètes dans l'ensemble de leurs activités d'investissement. Le FFS poursuivra ses efforts de mobilisation et de réflexion en vue de promouvoir une réconciliation véritable avec les peuples autochtones.

Pour obtenir plus de renseignements, veuillez consulter la section « Finance sociale et finance sociale Autochtone » du document d'information sur l'IOES.

La réconciliation avec les peuples autochtones est le processus qui consiste à favoriser et à renouveler les relations avec les Premières Nations, les Métis et les Inuits, sur la base de la reconnaissance des droits, du respect, de la coopération et du partenariat. Les activités visant à promouvoir la réconciliation avec les peuples autochtones intègrent des actions concrètes destinées à respecter et à défendre les droits des peuples autochtones et à remédier aux injustices historiques et actuelles subies par les peuples autochtones en raison de la colonisation, du racisme systémique et des politiques discriminatoires.

Ressources (liste non-exhaustive):

- Commission de vérité et réconciliation du Canada – [Centre national pour la vérité et la réconciliation](#)
- Étapes pour créer votre propre plan de réconciliation avec les peuples autochtones – [Centre national pour la vérité et la réconciliation](#)
- Mise en œuvre de la Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones – [Le plan d'action](#)
- Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones – [Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones](#)
- Institut pour la réconciliation et l'investissement responsable (RRII) : [All-Hands-on-Deck-Opportunities-for-Investment-Management-Firms-to-Advance-Reconciliation-2021](#)
- Congrès des peuples autochtones : [Trousse de réconciliation pour les dirigeants d'entreprise – Congrès des peuples autochtones \(CPA\)](#)



## SYSTÈME DE CODIFICATION DE L'INVESTISSEMENT À OPTIQUE D'ÉQUITÉ SOCIALE (IOES) – PROJET PILOTE

### 3. Comment et quand ferez-vous l'objet d'une évaluation en fonction des critères relatifs à l'IOES en tant que candidat à l'investissement ?

#### 1. PRÉ-INVESTISSEMENT

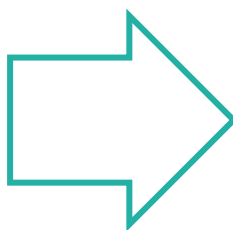


En tant que **potentiel bénéficiaire de l'investissement**, vous remplirez un questionnaire dans le cadre du processus de diligence raisonnable afin de déterminer si vous remplissez les critères relatifs à l'IOES ou à l'IOG.

Le format sera déterminé par votre grossiste du FFS — par exemple, il peut être rempli dans Excel ou via son propre système logiciel.

Selon l'approche de votre grossiste, les résultats de l'évaluation peuvent être visibles dans l'outil d'évaluation fourni par le grossiste du FFS ou fournis ultérieurement.

L'annexe D fournit une version de référence du questionnaire SELI et une taxonomie complète.



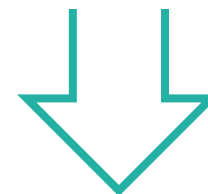
Cette évaluation sera utilisée par le grossiste du FFS pour recueillir des informations initiales sur votre conformité aux critères IOES ou/et IOG. . Si vous atteignez le seuil minimal pour chacun des quatre thèmes, vous serez classé comme IOES ou IOG de niveau 1 ou 2.

Si vous répondez à certains critères, mais que vous ne respectez pas le seuil minimal pour chacun des quatre thèmes, vous ne pouvez pas être considéré comme un IOES ou un IOG.

*Rappel: les critères et les seuils de l'IOES ne constituent **pas** une exigence minimale pour bénéficier du capital du FFS.*



#### 2. POST-INVESTISSEMENT

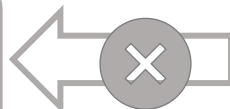


## 2. POST-INVESTISSEMENT

Les IFS qui sont admissibles comme IOES ou IOG de niveau 1 ou 2 seront réévalués tous les quatre ans ou à la sortie, selon la première éventualité. Des mises à jour volontaires peuvent être fournies à tout moment, y compris dans le cadre du rapport annuel régulier.



Les fonds qui ne sont pas qualifiés de niveau 1 ou 2 peuvent demander une réévaluation volontaire en cas de changement de situation. *Rappel : les critères et les seuils de l'IOES ne constituent **pas** une exigence minimale pour bénéficier du capital du FFS.*



Si ce n'est pas déjà visible pour vous, votre grossiste du FFS vous communiquera les résultats de votre évaluation de l'IOES. Il est possible que le grossiste du FFS discute avec vous de certains éléments de votre évaluation afin de s'assurer que les deux parties sont sur la même longueur d'onde.

Cette approche est conforme à ce qu'EDSC a entendu lors des séances de mobilisation communautaire organisées à l'automne 2023, au cours desquelles les IFS et les OVS ont demandé des mécanismes qui assurent la transparence et le soutien au renforcement des capacités afin d'améliorer l'adoption de pratiques d'équité sociale.

**Les grossistes du FFS ne déclareront que les classifications IOES (c'est-à-dire 0, 1 ou 2 pour chaque investissement) à Emploi et Développement social Canada (EDSC) dans leurs rapports annuels.**



EDSC rendra compte publiquement des progrès accomplis en matière de classification de l'IOES (minimum de 35% du capital du FFS) et de l'IOG par rapport aux objectifs en matière d'IOES et d'IOG (minimum de 15% du capital du FFS).

## SYSTÈME DE CODIFICATION DE L'INVESTISSEMENT À OPTIQUE D'ÉQUITÉ SOCIALE (IOES) – PROJET PILOTE

### Seuils – Niveau 1 et 2

Les IFS et OVS recevront une note une fois qu'ils auront été évalués en fonction des critères de l'IOES et de l'IOG. Chaque thème établit une exigence minimale pour être considéré comme un IOES et/ou un IOG. L'évaluation globale permettra ensuite de qualifier les IFS et les OVS selon l'échelle suivante : 0 (non admissible), 1 (bonnes pratiques – admissible) ou 2 (dépasse les attentes – admissible).

| ÉVALUATION                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    | SEUIL                                                 | DESCRIPTION                                                                                                                                                                                                                                                                                          |                                                                                                          |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>N'EST PAS CLASSIFIÉ</b><br>COMME UN<br>INVESTISSEMENT À<br>OPTIQUE D'ÉQUITÉ<br>SOCIALE (IOES) OU À<br>OPTIQUE DE GENRE (IOG)                                                                                                                                                                                               | <b>✗</b> Niveau 0 – Non admissible                    | <p>Preuves que l'équité sociale ou l'égalité des genres ont été évaluées et prises en compte dans le contexte de l'organisation.</p> <p>Toutefois, d'autres activités sont nécessaires pour atteindre les seuils minimaux d'IOES et d'IOG.</p>                                                       |                                                                                                          |
| <b>CLASSIFIÉ COMME</b><br><b>UN INVESTISSEMENT À</b><br><b>OPTIQUE D'ÉQUITÉ</b><br><b>SOCIALE (IOES) OU À</b><br><b>OPTIQUE DE GENRE (IOG)</b> <p><i>Un IOG est considéré comme un sous-ensemble d'un investissement à optique d'équité sociale (IOES), car tous les IOG peuvent également être éligibles comme IOES.</i></p> | <b>☑</b> Niveau 1 – Bonnes Pratiques   Admissible     | > L'organisme améliore la situation et le bien-être des groupes méritant l'équité, et/ou des femmes, et/ou des personnes de diverses identités de genre, en s'efforçant d'intégrer des pratiques d'équité sociale dans ses processus et ses résultats.                                               | <p>Au moins 35 % du capital du FFS doit être investi dans des IOES, dont au moins 15 % dans des IOG.</p> |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               | <b>☑</b> Niveau 2 – Dépasse les attentes   Admissible | > L'organisme améliore de manière significative la situation et le bien-être des groupes méritant l'équité, et/ou des femmes, et/ou des personnes de diverses identités de genre, grâce à une intégration solide des pratiques clés en matière d'équité sociale dans ses processus et ses résultats. |                                                                                                          |





## SYSTÈME DE CODIFICATION DE L'INVESTISSEMENT À OPTIQUE D'ÉQUITÉ SOCIALE (IOES) – PROJET PILOTE

**Ces seuils constituent des exigences minimales à respecter lors de l'intégration des pratiques d'équité sociale et d'égalité des genres pour les fonds, qu'ils soient émergents ou établis.** Bien que ces seuils soient nécessaires pour la classification en tant qu'IOES et/ou IOG, ils ne constituent pas une exigence minimale pour recevoir du capital du FFS.



Les seuils tiennent compte des pratiques actuelles des écosystèmes nationaux et internationaux, telles qu'identifiées par une analyse documentaire, des séances de mobilisation communautaire et des recommandations d'un expert en la matière issu de l'écosystème. Veuillez consulter le *document d'information sur l'IOES* pour plus de détails sur la conception du Système pilote de codification de l'IOES.



Cet exercice n'a pas pour but d'être punitif, mais plutôt de favoriser l'adoption de pratiques d'équité sociale dans l'écosystème de la finance sociale. Par conséquent, les pratiques officielles et informelles contribuant aux critères et donc aux classifications de l'IOES et de l'IOG, sont censées être prises en compte tout au long du processus d'évaluation de l'IOES. Les IFS sont encouragés à collaborer avec leur investisseur afin de s'engager à respecter certains critères dans un délai déterminé, le cas échéant, et à améliorer leurs pratiques.



La flexibilité intégrée dans le respect des critères et des seuils tient compte des gestionnaires de fonds émergents et de la diversité des contextes et des capacités, tout en favorisant une adoption plus large de pratiques significatives en matière d'équité sociale dans le domaine de la finance sociale. Les grossistes du FFS peuvent être contactés pour obtenir des renseignements sur les soutiens disponibles pour le développement du marché.



En fin de compte, la taxonomie de l'IOES fournit un cadre pour l'adoption des pratiques exemplaires qui peuvent également renforcer la viabilité, l'impact et le rendement financier de l'IFS ou de l'OVS en améliorant la gouvernance, les processus internes et les produits.



Les IFS et les OVS peuvent également utiliser la classification (niveaux 1 et 2) pour attirer des capitaux provenant d'investisseurs dont la mission est alignée, ainsi que d'autres programmes gouvernementaux.



## SYSTÈME DE CODIFICATION DE L'INVESTISSEMENT À OPTIQUE D'ÉQUITÉ SOCIALE (IOES) – PROJET PILOTE



Exemples  
illustratifs

Le grossiste A a investi dans l'IFS 1 en 2025 et est sorti en 2027. Pour l'IFS 1, deux évaluations de l'IOES/IOG seront réalisées, stockées et communiquées en 2025 et en 2027.

Le grossiste A a investi dans l'IFS 2 en 2025 et en 2029, l'IFS 2 fait toujours partie du portefeuille du grossiste A. Pour l'IFS 2, deux évaluations de l'IOES/IOG seront réalisées, stockées et rapportées en 2025 et en 2029.



### **Q. Je reçois des capitaux de plusieurs grossistes du FFS, quel sera l'impact sur mon évaluation de l'IOES?**

Il ne vous incombe pas d'assurer l'évaluation de l'IOES et l'harmonisation de la classification. Les grossistes du FFS poursuivront leur collaboration afin de fournir à l'écosystème des capitaux complémentaires et des aides au renforcement des capacités. Ils travailleront ensemble pour assurer la cohérence de l'évaluation de l'IOES des fonds.



### **Q. Existe-t-il des ressources pour soutenir le renforcement des capacités des systèmes de mesure et gestion de l'impact (MGI) et la mise en œuvre du système de codification de l'IOES?**

Le système pilote de codification de l'IOES a été lancé en novembre 2024 à l'occasion du Forum sur la finance durable, en parallèle de l'annonce d'un financement de 1,35 million de dollars pour l'assistance technique et le renforcement de l'écosystème afin de soutenir la mise en œuvre du système pilote de codification de l'IOES dans l'ensemble de l'écosystème de la finance sociale. Veuillez communiquer avec votre grossiste du FFS pour en savoir plus sur les mesures de soutien disponibles.



## SYSTÈME DE CODIFICATION DE L'INVESTISSEMENT À OPTIQUE D'ÉQUITÉ SOCIALE (IOES) – PROJET PILOTE



### Q. Comment mes données seront-elles partagées avec Emploi et Développement social Canada (EDSC) ?

Votre évaluation détaillée pour chaque critère ne sera pas partagée avec EDSC dans le cadre des activités de rapport continues. Cependant, EDSC peut demander l'accès à ces informations dans le cadre d'audits ou d'évaluations futurs du programme. Il est prévu que votre grossiste du FFS conserve vos données d'évaluation détaillées de l'IOES afin de soutenir ces activités potentielles. Les résultats individuels de votre classification ne seront pas rendus publics par EDSC. Consultez la section ci-dessous sur la *Confidentialité et souveraineté des données* pour plus

### *Confidentialité et souveraineté des données*

L'objectif des données sur l'IOES est de suivre les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du FFS en matière d'IOES et d'IOG, tout en favorisant l'adoption de pratiques d'équité sociale dans l'écosystème. Le FFS utilisera également les données de l'IOES pour mieux comprendre les lacunes et les forces de l'écosystème, et pour orienter la conception actuelle et future du FFS.

La taxonomie de l'IOES a fait preuve de souplesse pour tenir compte des différents contextes et des capacités organisationnelles. Il ne s'agit pas non plus d'une mesure punitive, mais plutôt d'un moyen de favoriser l'adoption de pratiques d'équité sociale dans l'écosystème de la finance sociale. Votre grossiste du FFS peut souhaiter discuter avec vous de certains éléments de votre évaluation afin de s'assurer que les deux parties sont d'accord ou, dans le cas où il est nécessaire de fixer un engagement à délai déterminé pour répondre à certains critères.

Votre évaluation détaillée pour chaque critère ne sera pas communiquée à EDSC. Cependant, EDSC demande, et vos investisseurs peuvent l'exiger, que vous conserviez vos données d'évaluation de l'IOES détaillées pour soutenir d'éventuelles activités de vérification et d'évaluation du programme du FFS. Seule votre classification en tant qu'IOES ou IOG sera communiquée à EDSC.

EDSC rendra compte publiquement des progrès accomplis en matière de classification de l'IOES et IOG par rapport aux objectifs en matière d'IOES et d'IOG. Par conséquent, les résultats de votre classification ne seront pas rendus publics. Pour obtenir plus de renseignements sur la confidentialité et la souveraineté des données, veuillez consulter l'annexe C.



# SYSTÈME DE CODIFICATION DE L'INVESTISSEMENT À OPTIQUE D'ÉQUITÉ SOCIALE (IOES) – PROJET PILOTE

## 4. Comment et quand évaluez-vous les organismes à vocation sociale (OVS) dans le cadre du Système de codification d'IOES?

### Critères pour les organismes à vocation sociale (OVS)

La taxonomie des organismes à vocation sociale (OVS) est structurée autour de trois thèmes : 1) alignement de la mission; 2) leadership; 3) culture et pratiques organisationnelles, qui sont à leur tour définis selon huit critères. Cette approche garantit que les processus d'équité sociale et les résultats obtenus par une OVS sont pris en compte dans son évaluation, tout en tenant compte de sa taille et de sa maturité. Les seuils minimaux pour chacun des trois thèmes, afin d'être considéré comme un IOES ou/et un IOG, sont présentés ci-dessous.

| Thème                                   | Critères pour les SPOs                                                                                                                                                                                                                                        | Filtre IOES/OIG |            | Seuils du système de codification |            |
|-----------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------|------------|-----------------------------------|------------|
|                                         |                                                                                                                                                                                                                                                               | Filtre IOES     | Filtre IOG | Filtre IOES                       | Filtre IOG |
| Alignement de la mission                | 1. Les produits et/ou services sont conçus par l'organisme à vocation sociale de manière à cibler des initiatives visant à promouvoir l'équité sociale et le bien-être des groupes méritant l'équité.                                                         | X               |            | AU MOINS UN CRITÈRE EST RESPECTÉ  |            |
|                                         | 2. Les produits et/ou services sont conçus par l'organisme à vocation sociale de manière à cibler des initiatives visant à promouvoir l'égalité des genres et l'équité des femmes et des personnes de diverses identités de genre.                            | X               | X          |                                   |            |
|                                         | 3. L'organisme à vocation sociale effectue une analyse d'équité sociale dans le cadre du développement de ses produits et/ou services, et intègre des stratégies d'atténuation le cas échéant.                                                                | X               |            |                                   |            |
|                                         | 4. L'organisme à vocation sociale effectue une analyse de genre dans le cadre du développement de ses produits et/ou services, et intègre des stratégies d'atténuation le cas échéant.                                                                        | X               | X          |                                   |            |
| Leadership                              | 5. Le leadership de l'organisme à vocation sociale inclut des personnes issues de groupes méritant l'équité ayant l'expérience vécue.                                                                                                                         | X               |            | AU MOINS UN CRITÈRE EST RESPECTÉ  |            |
|                                         | 6. Le leadership de l'organisme à vocation sociale inclut des femmes et/ou des personnes de diverses identités de genre ayant l'expérience vécue.                                                                                                             |                 | X          |                                   |            |
|                                         | 7. Le leadership de l'organisme à vocation sociale met en place des processus participatifs pour tenir compte de l'expérience vécue des clients ciblés provenant des groupes méritant l'équité.                                                               | X               | X          |                                   |            |
| Culture et pratiques organisationnelles | 8. L'organisme à vocation sociale intègre activement des pratiques d'équité sociale dans sa culture organisationnelle.<br><br><i>Vise les organismes à vocation sociale en opération depuis plus de 2 ans et embauchant 5 employés à temps plein ou plus.</i> | X               | X          | OPTIONNEL                         | OPTIONNEL  |



## 1. PRÉ-INVESTISSEMENT

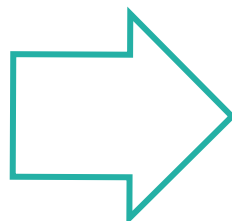


Dans le cadre de votre processus de diligence raisonnable, vous devez évaluer la conformité de chaque OVS avec les critères de l'IOES et/ou de l'IOG.

Vous disposez d'une certaine flexibilité quant à la manière de procéder à cette évaluation, et pouvez choisir parmi les approches ci-dessous.

Ces éléments doivent être abordés dans le cadre de vos directives de collecte et de reporting de données. Pour plus d'informations, veuillez contacter votre grossiste du FFS.

1. Poser les questions de l'IOES/IOG dans le cadre de vos processus de diligence existants et réalisez l'évaluation vous-même ;
2. Réaliser l'évaluation en collaboration avec l'OVS ; ou
3. Demander à l'OVS de réaliser une auto-évaluation.

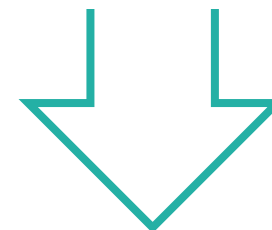


Les résultats de l'évaluation peuvent être partagés avec l'OVS et discutés afin de garantir une compréhension commune de la manière dont l'organisation s'aligne (ou non) sur les critères IOES et/ou IOG.

Vous pouvez utiliser vos propres outils internes pour ce processus

*L'Approche Commune a développé une version Excel du questionnaire IOES (onglet 2 du document Excel) - voir l'annexe E pour référence - utilisable séparément). cette version est intégrée à la Norme commune de données d'impact, vous permettant d'utiliser des outils numériques harmonisés pour importer les résultats IOES sous forme d'indicateurs structurés et en rendre compte facilement à votre grossiste.*

## 2. POST-INVESTISSEMENT



## 2. POST-INVESTISSEMENT



Vous devez vous assurer que l'évaluation de l'IOES et/ou de l'IOG de chaque OVS est mise à jour tous les quatre ans ou à la sortie d'investissement, selon la première éventualité. Vous pouvez décider de mettre à jour l'évaluation en utilisant votre propre système ou en exportant une version mise à jour de la Norme commune de données d'impact à partir du modèle de rapport d'impact du FFS destiné aux OVS. Les OVS peuvent également demander une réévaluation si des changements importants surviennent.



Les IFS qui ont aligné leurs outils numériques avec la Norme commune de données d'impact pourront intégrer les résultats de l'IOES aux autres données d'impact et ainsi simplifier la production de rapports à leur grossiste du SFF.



Exemples  
illustratifs

*L'IFS A a investi dans l'OVS 1 en 2025 et s'est retiré de l'OVS 1 en 2027. Pour l'OVS 1, deux évaluations de l'IOES/IOG seront effectuées, conservées et déclarées, datées de 2025 et 2027.*

*L'IFS A a investi dans l'OVS 2 en 2025 et, en 2029, l'OVS 2 fait toujours partie du portefeuille de l'IFS A. Pour l'OVS 2, deux évaluations de l'IOES/IOG seront effectuées, conservées et déclarées, datées de 2025 et 2029.*

**Pour consulter la taxonomie complète de l'IOES, consultez l'annexe D.**



# SYSTÈME DE CODIFICATION DE L'INVESTISSEMENT À OPTIQUE D'ÉQUITÉ SOCIALE (IOES) – PROJET PILOTE

## Remerciements

Le développement du système de codification de l'IOES a grandement bénéficié de la collaboration étroite et des commentaires continus provenant de l'écosystème de la finance sociale. Un large éventail d'organisations et de leaders d'opinion ont généreusement partagé leur temps, leurs expériences et leurs perspectives tout au long du processus. Leurs contributions sont profondément appréciées.

Une collaboration continue demeure essentielle pour faire progresser les politiques fondées sur des données probantes et pour obtenir des résultats significatifs pour les Canadiennes et les Canadiens, d'un océan à l'autre.

## ANNEXES

Annex A – Glossaire relative au système de codification de l'IOES

Annex B – Principes d'équité sociale

Annex C – Avis de confidentialité des données

Annex D – Taxonomie de l'IOES

